

Le programme d'éducation thérapeutique du patient:

Act'SEP

Dr Géraldine ANDRODIAS

- ❑ Un programme validé auprès de l'ARS en **mai 2014**

- ❑ Mise en œuvre du programme :
 - ❑ Mme Ariane SANCHEZ, psychologue
 - ❑ Mme Maylis DE FRANQUEVILLE, infirmière
 - ❑ Dr Géraldine ANDRODIAS, neurologue coordonnateur

- ❑ Partenariat avec l'équipe du CHU de **Grenoble**
 - ❑ **Mais aussi avec le CMGR, les autres équipes d'ETP, les associations de patients...**

- ❑ **47 patients inclus** depuis octobre 2014

- ❑ **31 patients** ont fait le choix **d'inclure un proche**

Au minimum 4 séances :

- 1 bilan éducatif partagé
- Au moins 2 ateliers individuels ou collectifs
- 1 consultation de suivi (à 3 et/ou 6 mois)

- ❑ 321 séances individuelles réalisées depuis octobre 2014

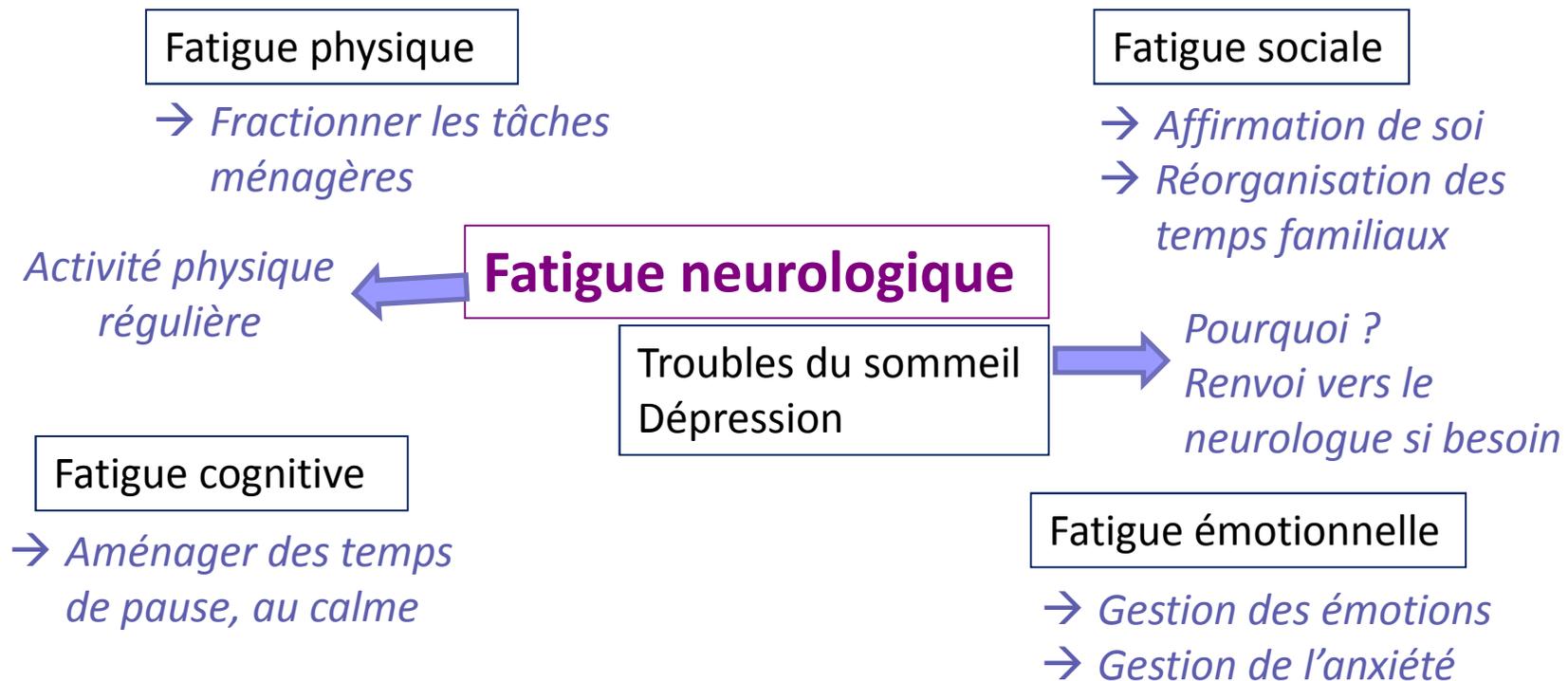
- ❑ **Les patients choisissent en moyenne 4 thèmes et participent à 6-7 séances**

- ❑ **Thèmes les plus choisis par les patients**
 - ❑ Gestion des **émotions**
 - ❑ Gestion de la **fatigue**
 - ❑ Gestion des **poussées**
 - ❑ **Communication à l'entourage**
 - ❑ Evaluation **sociale** et professionnelle
 - ❑ **Gestion des traitements**

Atelier gestion de la fatigue – Mme Ariane Sanchez

❑ Passation du questionnaire EMIF-SEP

❑ Expliquer les différentes formes de fatigue

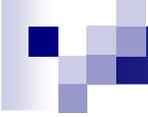


❑ Définition des objectifs, résolution des problèmes

- Intégration de **l'école APF de la SEP** dans le programme

- Démarrage des sessions de groupe LE 9 FEVRIER 2017 !**
 - 1 session /mois
 - Hôpital Neurologique, salle Devic
 - 8 à 12 personnes (1 proche/patient possible)

- Programme** (disponible sur le site internet) :
 - Reconnaître et gérer une poussée (9 février 2017)**
 - Gérer ma fatigue (9 mars 2017)**
 - Booster ma mémoire et ma concentration (avril 2017)**
 - Mieux comprendre ma maladie (mai 2017)**
 - Les représentations de la maladie
 - Construire la relation avec mon neurologue
 - Gérer mes démarches administratives
 - Vivre avec mon traitement de fond
 - Exprimer mes besoins et mes attentes à mon entourage
 - Développer mon bien-être



A qui le proposer ?

- Patient dont le **diagnostic de sclérose en plaques est confirmé** par le médecin traitant ou le médecin neurologue
- Peu importe la forme de SEP**
- A **toute phase de la maladie** et lors de tout changement
- Tout patient exprimant une attente** de meilleure compréhension et/ou gestion de sa maladie au quotidien
- Tout patient pour lequel vous décelez une problématique** qui empêche la bonne intégration de la maladie dans le quotidien (le « vivre avec ») **et qui est d'accord pour la travailler** ou faire un premier rendez-vous « pour voir comment on pourrait la travailler »

Quand?

1. Lors de la dernière consultation, votre neurologue vous a confirmé le **diagnostic de Sclérose en Plaques (SEP)** rémittente et a envisagé la mise en place d'un **traitement de fond**.
2. Vous souhaitez être aidé à **acquérir des connaissances et des compétences** pour **mieux gérer la maladie** au quotidien.
3. Vous pouvez alors **parler à votre neurologue** de votre souhait de participer au programme Act'SEP et **contacter le Réseau Rhône-Alpes SEP** pour plus d'informations.

Comment?

Réseau Rhône-Alpes SEP

Service de Neurologie A
G.H.E. - Hôpital Neurologique
59 Boulevard Pinel
69677 Bron Cedex

Téléphone

du lundi au vendredi de 8h à 16h30
fermé le mercredi après-midi
04 72 68 13 14

Email

infirmiere@rhone-alpes-sep.org
psychologue@rhone-alpes-sep.org

Informations

disponibles sur notre site internet
www.rhone-alpes-sep.org

C'est quoi l'éducation thérapeutique du patient?

> C'est un droit. La loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST du 21 juillet 2009) a introduit l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) pour les patients atteints de maladie chronique par son article 84 dans le droit français.

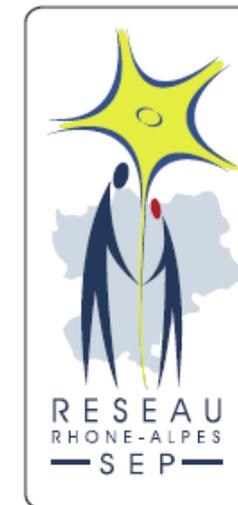
> C'est un programme d'acquisition et de maintien de connaissances et de compétences qui permettent d'apprendre à mieux gérer la maladie au quotidien.

> C'est un programme dispensé par une équipe pluridisciplinaire spécialisée et accréditée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

> Les séances sont choisies en fonction de vos besoins, lors d'un bilan individualisé avec un professionnel. Les séances sont individuelles et/ou collectives.

> C'est un programme gratuit qui s'adresse aux personnes atteintes d'une maladie chronique.

Programme d'éducation thérapeutique du patient Act'SEP



Vous venez d'apprendre le diagnostic de Sclérose en Plaques rémittente et vous allez débiter un traitement de fond ?
Vous pouvez vous inscrire au programme Act'SEP